



UNE VOIRIE POUR TOUS

Rues et espaces publics À VIVRE



15
nov
2018

La Rochelle



Favoriser la marche

pour des centres-villes et centres-bourgs à vivre

Des années 50 aux années 80, les villes et centres-bourgs se sont adaptés à la voiture au détriment des autres modes de déplacements comme la marche.

Pourtant ce mode de déplacement présente de nombreux avantages. Il est pratiqué par tous, quotidiennement. Il est bon pour la santé et éco-responsable.

C'est pour ces raisons, que favoriser à nouveau la marche dans les centres-villes et les centres-bourgs devient un enjeu important pour les structures territoriales.

Au cours de cette journée d'échanges, après quelques rappels réglementaires et statistiques, il vous sera présenté, les freins et les leviers relatifs au développement de la marche. Puis, des expériences de structures territoriales montreront qu'il y a différentes manières pour favoriser la marche dans les centres-villes et centres-bourgs quelle que soit leur taille.

Organisée en partenariat avec le CNFPT délégation Poitou - Charentes et le Cerema, cette journée d'échanges « Une voirie pour tous » montrera que quelles que soient les difficultés et contraintes techniques ou financières des communes, des solutions sont toujours possibles pour se déplacer autrement et pour rendre la vie des habitants plus sereine et plus agréable.

Cette journée est destinée à tous les acteurs de l'aménagement de l'espace public urbain (Elus et techniciens des structures territoriales, Services de l'Etat, professionnels du secteur privé, associations...).



09 h 00 Accueil café

09 h 30 Ouverture de la journée

Direction – **Cerema Sud-Ouest**

09 h 45 Statistiques accidents : le piéton est un usager de l'espace public très vulnérable

Point sur l'évolution des statistiques accidents piétons au niveau national et les scénarios d'accidents les plus fréquents

Joëlle SABY - Cerema

10 h 30 La marche : un mode de déplacement à privilégier dans l'aménagement de l'espace public.

Indispensable pour rester en bonne santé la marche doit impérativement être prise en compte dans l'aménagement de l'espace public.

Quels sont les outils et les leviers à la disposition des aménageurs pour développer la marche en milieu urbain ?

Carine FLAHAUT Cerema

11 h 30 Accessibilité des cœurs de villes et de villages : des espaces publics plus confortables, plus agréables et plus conviviaux en faveur de la marche.

Retour sur des aménagements d'espaces publics de centre-bourgs à travers le recueil des bonnes pratiques 2018

Exemple de la commune de la Couarde (Charente maritime) – Lauréate du recueil.

Pascal GAUFICHON - Cerema

12 h 30 Déjeuner sur place

14 h 00 Le développement de la marche pour un petit village touristique dynamique toute l'année.

Exemple de la commune d'Aubeterre sur Dronne qui petit à petit privilégie la marche dans son centre-bourg et conserve son dynamisme commercial tout le long de l'année

Xavier ORAIN – Adjoint au Maire d'Aubeterre sur Dronne

Vincent LEFEBVRE – Cabinet Espaces publics - Périgueux

14 h 45 Une ville à 30 et le développement de la marche

Exemple de la commune de Rochefort sur Mer qui, en généralisant ses zones 30 a vu sa part modale marche augmenter

Yannick TACHET – Commune de Rochefort sur mer

15 h 30 Le développement des itinéraires piétons à la Rochelle

Les différentes études et démarches réalisées pour développer la marche en ville :

- présentation d'une étude permettant d'identifier les itinéraires empruntés par les piétons et ceux qui sont délaissés
- Retour d'une expérimentation pour susciter la marche d'un lieu à un autre.

(Attention ces sujets sont susceptibles d'évoluer)

Communauté d'Agglomération de la Rochelle et/ou ville de la Rochelle

16 H 15 Bilan et clôture de la journée



Date limite d'inscription :
le 7 novembre 2018

■ Lieu de rencontre

Chambre du Commerce et de l'Industrie
21, Chemin du Prieuré
17000 - La Rochelle

[voir +](#)

■ Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Pascal ZEMIRI
CNFPT
Délégation de Poitou-charentes
tél. 05 49 50 34 27
E-mail : pascal.zemiri@cnfpt.fr

Carine Flahaut
Cerema Sud-Ouest
tél. 05 56 70 64 61
E-mail : carine.flahaut@cerema.fr

■ Modalités d'inscription

L'inscription à la conférence est gratuite pour tous.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants ou de leur employeur.

Pour ceux qui le souhaitent, un repas est organisé sur place sous forme de buffet pour un montant de **18 euros**

N'oubliez pas de vous inscrire et d'envoyer un chèque :

- à l'ordre de **Cousin Traiteur**
- à l'adresse suivante :

Cerema -DTISPV/DIR
rue Pierre Ramond CS 33166 Saint Médard en Jalles Cedex
à l'attention de Madame Sanchez Bernadette

Toute inscription au repas sera prise en compte à la réception du chèque.

● pour les agents territoriaux

Les inscriptions à la conférence se font par votre service formation sur la plate-forme IEL du CNFPT

[ici](#) avec le code 19 E2A11 001 *(pas de bulletin papier)*

Une convocation vous sera envoyée

Une attestation de présence sera délivrée.

Pour ceux qui souhaitent **participer au repas**, inscription en ligne [ici](#)

● pour les services de l'état et autres organismes

L'inscription vaut convocation.

Inscriptions en ligne : [ici](#)

Aucune attestation de présence ne sera délivrée (sauf si nécessaire pour les remboursements de frais).

